



Commune de
PERROY

Perroy, le 1er septembre 2025/JDR-IRA

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 9 octobre 2025

Préavis N° 08/2025

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 244'000.-- POUR LA RENATURATION DU RUPALET (SECTEUR ESSERTS-PERRAILLES)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Le présent préavis concerne des travaux de remise à ciel ouvert du Rupalet dans le secteur Esserts-Perrailles, suite aux travaux effectués d'urgence en 2018, après les deux glissements qui ont eu lieu il y a 7 ans et qui ont fait l'objet du préavis no 06/2018.

2. Historique

En 2018, deux glissements de terrain se sont produits sur le territoire de la commune de Perroy en janvier (parcelle no 352), et sur la commune de Mont-sur-Rolle en avril (parcelle no 78).

Des travaux d'urgence ont été alors entrepris par les deux communes pour stabiliser le terrain et garantir l'écoulement des eaux du Rupalet (mise sous tuyaux).

Aujourd'hui, cette portion doit être remise à ciel ouvert, selon les exigences des autorités cantonales (DGE-EAU) et conformément à la législation en vigueur.

A cette fin, les communes de Perroy et de Mont-sur-Rolle ont mandaté deux bureaux d'ingénieurs :

- BMG Solutions pour la partie environnementale et hydraulique ;
- Karakas et Français SA pour les aspects géotechniques.

3. Projet

Après l'intervention urgente de 2018, la nature des travaux projetés a pour objectifs :

Commune de
PERROY

- La sécurisation du vallon
- Un aménagement durable
- Une intégration paysagère
- Une gestion adéquate du transport solide (érosion, dépôt, charriage)

Les représentants des deux communes concernées et du canton se sont rencontrés à plusieurs reprises et divers scénarios et variantes ont été étudiés.

Le scénario provoquant le moins de contraintes sur le fond du lit a été choisi.

La variante mixte – terrassement optimisé, protection mixte (génie biologique) en rives a été retenue. Elle consiste en :

- Un volume de déblais de 590 m³
- Une protection rive, lit de plants de 27 ml sur la Rive gauche (commune de Perroy) et
- L'installation de caissons en billons de mélèze végétalisés de 27 ml sur la Rive droite (commune de Mont-sur-Rolle).

4. Planning

La planification est prévue comme suit :

- Préavis au Conseil communal : séance du 9 octobre 2025
- Réalisations de sondages : automne 2025
- Enquête publique : automne 2025
- Début des travaux : printemps 2026
- Fin des travaux : été 2026

5. Budget et coûts**1 Travaux préparatoires**

Préparation, installation de chantier et remise en état	CHF	30'800.--
Travaux forestiers	CHF	10'410.--
Démolitions	CHF	<u>15'450.--</u>
Total HT	CHF	56'660.--

2 Génie civil

Terrassement	CHF	101'850.--
Aménagement du lit, des berges	CHF	42'250.--
Accès	CHF	11'800.--
Collecteur	CHF	<u>34'350.--</u>
Total HT	CHF	190'250.--



Commune de
PERROY

3 Génie biologique – Plantations

Génie biologique	CHF	72'400.--
Plantations	CHF	16'850.--
Semis	CHF	6'300.--
Entretien sur 3 ans	CHF	9'750.--
Divers (sondage préliminaire, mesures géotechniques)	CHF	<u>15'000.--</u>
Total HT	CHF	120'300.--

Honoraires ingénieurs et géotechniciens
(avant-projet et projet d'ouvrage)

CHF 54'420.--

Estimation prestations géomètres et notaires

CHF 8'000.--

Total HT

CHF 8'000.--

Montant total HT

CHF 429'630.--

Divers et imprévus (env. 5%)

CHF 21'000.--

Montant total des travaux HT

CHF 450'630.--

TVA 8,1%

CHF 36'501.05

Montant total TTC

CHF 487'131.05

Montant arrondi à

CHF 488'000.--

50% à charge de Perroy

CHF 244'000.--

6. Subventions

Le montant de ces travaux pourra être limité en fonction des subventions suivantes :

- DGE-EAU : subvention de 60%
- Service cantonal des forêts : subvention non encore connue
- OFEV (Office fédéral de l'environnement) : subvention non encore connue

7. Financement de l'étude

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.



Commune de
PERROY

8. Amortissement

Selon l'art. 17 du Règlement sur la comptabilité des Communes et sur les recommandations du Manuel MCH2, ce montant sera amorti en 40 ans. Un amortissement correspondant sera porté au budget de fonctionnement dès l'année suivant la fin des travaux.

9. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N° 08/2025, demande de crédit de CHF 244'000.00 TTC pour la renaturation du Rupalet ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion & finances ;
- entendu le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 244'000.00 TTC pour les travaux décrits ci-dessus permettant la remise à ciel ouvert du Rupalet (secteur Esserts-Perrailles).

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 1^{er} septembre 2025

La Syndique

La Secrétaire


Juliette Leprince-Ringuet


Isabelle Reymond Aubert

Municipal responsable : Monsieur Joerg Dreier

Annexe : photos et schéma



Commune de
PERROY

Préavis 08/2025 – Renaturation du Rupalet - ANNEXE

08/01/2018



09/04/2018

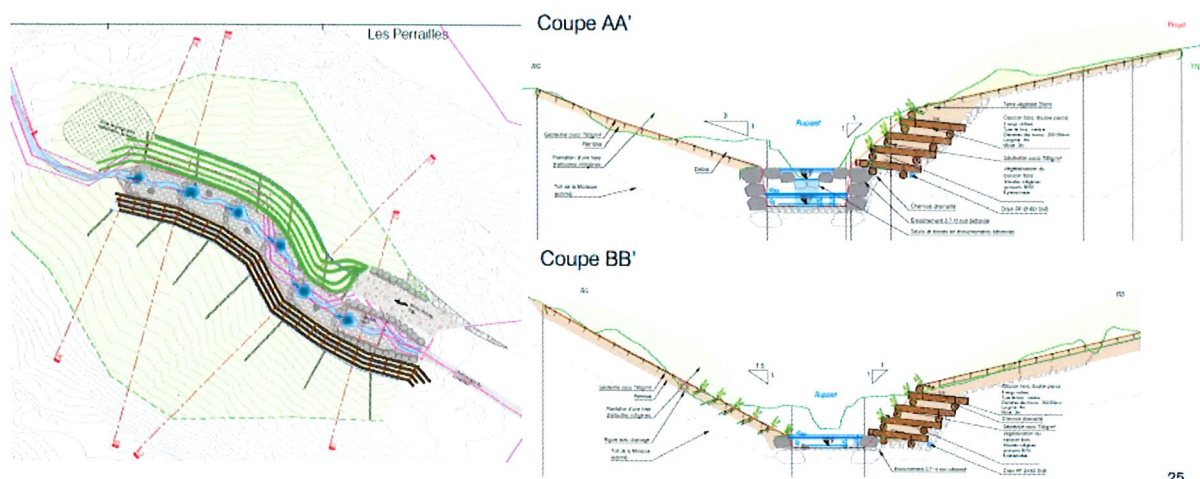


./.



Commune de
PERROY

Scénario 2 et variante 3 : Seuils et variante mixte – terrassement optimisé, protection mixte (génie biologique) en rives



25

Caisson végétalisé et lits de plants



Caisson bois, lits de plants et enrochements

